

Adjoint éducateur sportif opérationnel

RNCP35579 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	24/07/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600046

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CNSD	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Au sein du ministère des Armées, le titulaire de la certification exerce comme adjoint éducateur sportif opérationnel. L'adjoint éducateur sportif opérationnel exerce le métier couramment appelé assistant animateur « des activités physiques et sportives » sous contrôle d'un titulaire du titre d'éducateur sportif opérationnel ou chef d'équipe éducateur sportif opérationnel.

Au sein du secteur civil,

L'adjoint éducateur sportif opérationnel dans les sites et structures d'accueil collectif, exerce son activité sous la responsabilité pédagogique, technique et logistique d'un animateur de niveau supérieur. Il contribue à la sécurité du public qu'il encadre.

ACTIVITÉS VISÉES

L'adjoint éducateur sportif opérationnel exerce son action à partir de plusieurs activités physiques, militaires et sportives (APMS) supports (sports collectifs, course à pied, méthode naturelle, musculation...) dans les domaines suivants :

- § animation d'activités physiques, militaires et sportives ;
- § organisation des activités physiques militaires et sportives ;
- § suivi et entretien des équipements sportifs.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

L'adjoint éducateur sportif opérationnel

:

§ participe sous la supervision d'un éducateur sportif opérationnel ou d'un chef d'équipe éducateur sportif opérationnel à l'animation des séances de formation ou d'entraînement physique

visant :

- à la mise en condition physique générale et spécifique du personnel,
- à la préparation aux épreuves physiques des concours et examens,
- à l'initiation et à la découverte en sports collectifs, sports de combat et activités physiques de pleine nature (APPN).

§ participe à l'organisation des manifestations sportives,

§ participe à l'évaluation de la condition physique individuelle.

§ contribue au suivi et à l'entretien des infrastructures, équipements et matériels sportifs.

Blocs de compétences

RNCP35579BC01 — Participer à l'animation des activités physiques, militaires et sportives (APMS)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Respecter le contenu pédagogique décrit sur les fiches de séances et les objectifs de celles-ci (la mise en condition physique, la préparation aux épreuves physiques des concours et examens, le développement de la cohésion par l'utilisation d'APMS, l'initiation ou la découverte d'APMS).
 - Proposer des exercices (dans le cadre des parties de séances) en relation avec l'objectif spécifique de la séance.
 - Démontrer les gestes techniques dans les disciplines fondamentales (musculature, course à pied) pour aider le personnel à acquérir une bonne gestuelle.
 - Adapter ses parties de séances aux possibilités physiologiques et biologiques, aux besoins et aux attentes du personnel en faisant varier l'intensité, la durée et le nombre de répétitions des exercices.
 - Situer son action dans une progression d'entraînement en vue d'une performance, dans le respect des consignes données.
 - Adapter son action aux évolutions des contraintes environnementales et des comportements des pratiquants en prenant en compte le niveau de fatigue, niveau de forme, l'intensité, la durée des exercices.
- S'assurer de la sécurité des participants lors de son intervention.
- Animer différentes parties de séances, en adaptant l'entraînement physique militaire spécifique aux possibilités, aux besoins et aux attentes du personnel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation pédagogique:

Le stagiaire est placé en situation d'animation pédagogique dans 2 disciplines, la musculature et la course à pied. Dans ce cadre, il va prendre en charge un groupe de 10 apprenants (au maximum) .

Evaluation théorique:

Évaluations des connaissances

en sciences biologiques et humaines.

RNCP35579BC02 — Participer à l'organisation d'activités physiques, militaires et sportives

LISTE DE COMPÉTENCES

- Assurer la préparation matérielle d'un atelier sportif faisant partie intégrante d'une organisation à partir d'une fiche de consignes et selon les règles de sécurité.
- Accueillir les participants à l'atelier, et démontrer le protocole ou l'exercice de l'atelier.
- Animer un atelier sportif, dans le respect des règles élémentaires de sécurité.
- Réintégrer le matériel à l'issue de l'organisation sportive auprès des services concernés (service des sports par exemple).
- Réaliser des tâches administratives simples (recueil et exploitation des résultats) pour mettre en place et rendre compte de l'activité.
- Mettre en œuvre les protocoles des tests d'évaluation du contrôle annuel de la condition physique conformément à la réglementation en vigueur (par exemple : test VAMEVAL, test de tractions...).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation pédagogique:

Dans le cadre d'une organisation sportive (cross-country, tournoi sports collectifs, course orientation, challenge militaire) au profit d'un effectif d'une trentaine de personnes, le stagiaire doit, à partir d'une fiche de tâche, assurer la préparation matérielle et l'animation d'une phase de l'organisation.

Evaluation théorique:

Evaluation des connaissances portant sur la méthodologie générale d'une organisation ainsi que sur la gestion d'un atelier au sein d'une organisation.

RNCP35579BC03 — Suivre et entretenir des équipements sportifs

LISTE DE COMPÉTENCES

- Suivre qualitativement et quantitativement le stock de matériel afin de s'assurer de la disponibilité du matériel.
- Afin de garantir la sécurité des pratiquants et des lieux de pratique sportive :
- Nettoyer et entretenir les infrastructures en utilisant des produits d'entretien et des outils de manutention dans le respect des règles de sécurité.
- Vérifier la disponibilité du matériel en respectant les règles de sécurité (par exemple, la fixation au sol des buts de handball...) et en appliquant les normes d'utilisation du matériel spécifique : escalade, sports de combat, natation, VTT, musculation.
- Exécuter des réparations simples des matériels sportifs dans les disciplines escalade, VTT, musculation, sports de combat et natation, dans le respect des règles de sécurité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation théorique:

Evaluation des connaissances portant sur les règles d'entretien des infrastructures et du suivi des matériels sportifs dans les disciplines escalade, natation, VTT, sports de combat et musculation.

Evaluation pratique:

Après tirage au sort, étude d'un cas concret, durant 30 minutes, faisant référence au conditionnement des équipements sportifs et à l'entretien d'un matériel sportif dans une des disciplines suivantes : escalade, VTT ou musculation.

RNCP35579BC04 — Appréhender le cadre réglementaire de l'animation des activités physiques, militaires et sportives

LISTE DE COMPÉTENCES

- Connaître les principes d'encadrement (techniques et pédagogiques) des activités APMS.
- Maîtriser les règles de sécurité et la réglementation liées à ces activités.
- Connaître les gestes de secourisme à prodiguer à son niveau en cas d'incident / d'accident survenu dans le cadre des activités.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation théorique

Evaluation écrite sur les connaissances théoriques de la réglementation sur l'encadrement et la sécurité des APMS.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Au sein du ministère des Armées, l'adjoint éducateur sportif opérationnel participe à l'animation des activités physiques militaires et sportives, au sein d'une structure spécialisée chargée de l'enseignement et/ou de la mise en œuvre de l'EPMS. Cette structure comporte en moyenne cinq à huit spécialistes en EPMS dont un responsable, détenteur du niveau 5, et des animateurs polyvalents, détenteurs de niveau 4.

Dans le contexte civil, le titulaire du titre d'adjoint éducateur sportif opérationnel, de niveau 3, se voit octroyer des conditions d'exercices définies par l'Arrêté du 16 décembre 2004 du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, portant sur la liste des diplômes, titres à finalité professionnelle et certificats de qualification ouvrant droit à l'enseignement, l'animation ou l'encadrement des activités physiques et sportives ou à l'entraînement de ses pratiquants, conformément à l'article L212-1 du code du sport.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Au sein du ministère des Armées, l'adjoint éducateur sportif opérationnel, placé sous la responsabilité d'un cadre de niveau 4 ou 5, participe à l'animation et à l'encadrement des activités physiques militaires et sportives. Il contribue également au fonctionnement de la structure, à la gestion et l'entretien des infrastructures et équipements sportifs.

Les évolutions possibles dans le poste dans le milieu militaire :

Par le biais de la formation continue, l'adjoint éducateur sportif opérationnel peut acquérir, en fonction des besoins, des qualifications civiles et militaires lui permettant d'élargir le champ de ses compétences et ainsi accroître son

autonomie (brevets fédéraux, BNSSA ...).

Il lui est également possible d'accéder au corps des sous-officiers et de poursuivre un cursus de formation de niveau supérieur : niveau 4 (éducateur sportif opérationnel) puis niveau 5 (chef d'équipe éducateur sportif opérationnel).

Les évolutions possibles dans le milieu civil :

L'adjoint éducateur sportif opérationnel à la possibilité de postuler sur des emplois correspondant au certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CPJEPS). Le titulaire du CPJEPS conduit des activités de loisirs. L'emploi visé est celui d'animateur d'activités et de la vie quotidienne. Le CPJEPS atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles. Le titulaire du CPJEPS se situe principalement dans les accueils collectifs de mineurs (accueils de loisirs péri et extra scolaires, séjours de vacances) mais peut aussi travailler dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelles, pour d'autres publics que les mineurs. Sous la responsabilité fonctionnelle d'un personnel titulaire d'un diplôme professionnel d'un niveau 4 minimum, il conçoit, prépare et conduit des activités de loisirs dans le cadre du projet pédagogique de la structure.

Trois secteurs principaux d'emploi :

- Les entreprises du secteur privée et associatif de l'Animation
- Les collectivités territoriales, communes ou des établissements intercommunaux
- Le secteur du lien social et familial (centres sociaux, établissement d'accueil de jeunes enfants, associations du développement social local pour animer le tissu social.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Article L.212-1 et notamment son annexe II-1 D intitulée titres délivrés par le ministère de la défense et Articles R212-1 à R212-10 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

§ Etre titulaire au minimum de l'attestation de formation « prévention et secours civiques de 1er niveau » (PSC1) à jour de sa formation annuelle continue.

§ Etre apte médicalement à la pratique intense et/ou répétée des activités physiques et sportives.

§ Avoir satisfait aux épreuves physiques d'admission :

- une course de 40 m,

- un test d'endurance de course à pied de 12 minutes,
- un grimper de corde ou un test de traction,
- un test d'aisance aquatique,
- un parcours d'habileté motrice.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le commandant du CNSD

Le directeur général de la formation

Le chef de bataillon d'Antibes

Le correspondant chargé des sports de l'armée concernée

Un titulaire de la certification depuis plus de deux ans

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le commandant du CNSD

Le directeur général de la formation

Le chef du bataillon d'Antibes

Le correspondant chargé des sports de l'armée concernée

Un titulaire de la certification depuis plus de deux ans

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 24/07/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	31	—	100 %	—
2018	50	—	100 %	100 %
2017	48	—	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP15574

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35579/>